

ENGAGEMENT VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE -2022

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles

Décret n°2019 – 1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

<u>Votre entreprise :</u>	<u>Etablissement bénéficiaire :</u>

Siren/Siret :

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Tel : Email :

Votre masse salariale 2021 : €

×0.68 % = €

Solde école de 13% TA 2022 : €

Subvention en matériel déductible : €

Montant de votre versement : €

Au profit du lycée : Lycée Martin Malvy

code UAI : 0312995M

Mode de règlement :

Virement

IBAN : FR76 1007 1310 0000 0010 0312 626

BIC : TRPUFRP1

Mentionnez votre **numéro de siret** en libellé de virement

Mode de règlement :

Chèque

N°

A l'ordre de : Lycée Martin Malvy